

## **La fraternité : quelles conditions ? quel horizon ?**

*Nantes, 9 octobre 2021*

**Conférence donnée par Frédéric Rognon**

La fraternité : quelles conditions ? quel horizon ? Et tout d'abord, qu'est-ce que la fraternité ? Et surtout comment la vivre ? Quelles sont les ressources philosophiques, théologiques et spirituelles, qui nous permettent de mettre en œuvre une véritable fraternité, en en précisant les conditions et l'horizon ? Depuis les terribles attentats de janvier et novembre 2015, on ne compte plus les discours, les articles, les livres et les colloques qui s'interrogent sur le troisième terme de notre devise républicaine, et qui en appellent à revivifier la fraternité. Vous n'êtes de loin pas les premiers à avoir choisi ce thème pour votre cycle de conférences et de tables rondes. Et l'on sait bien que lorsqu'on parle d'un objet sur un mode inflationniste, cela peut être l'indice de deux choses : d'une part, c'est que l'on en manque ; d'autre part, cette inflation peut être une stratégie d'évitement, nous en parlons pour nous dispenser de la vivre... Il vaudrait donc peut-être mieux que je me taise à présent... Mais je vais quand même essayer de dire quelque chose, pour que cette parole sur la fraternité soit performative, devienne un vecteur de fraternité. Parmi tous les discours que l'on tient sur la fraternité, rares sont ceux qui pointent l'une des conditions pourtant décisives pour vivre en frères et sœurs : se reconnaître enfants d'un même père et d'une même mère. La fraternité présuppose logiquement la parentalité. Et c'est là que le bât blesse... Car à l'heure de la sécularisation, de la globalisation, et de la défiance à l'endroit du politique, de la post-vérité, qu'est-ce qui fait encore office de transcendance ? Quelles sont les figures contemporaines de paternité/maternité qui nous permettraient de refonder un véritable vivre-ensemble plus fraternel ?

Avant d'essayer de répondre à cette question, il me semble nécessaire de faire un rapide parcours historique qui nous permettra de revisiter les sources de la fraternité, et de repérer les différentes figures d'une transcendance parentale, en même temps que nous toucherons du doigt l'articulation entre fraternité et parentalité, avec cette question en tête : quelle transcendance comme condition de la fraternité ?

**Dès l'antiquité grecque**, il est question de « fraternité » pour désigner une condition qui déborde les liens de sang. Les stoïciens, en particulier, considèrent que tous les hommes sont frères parce qu'ils sont cosmopolites, « citoyens du monde », par-delà les frontières de cités et de nations ; et que cette condition fraternelle tient au fait que tout homme a une raison, un logos, ce qui le distingue des animaux, et que cette raison commune à tous coïncide avec la raison divine universelle, le Logos cosmique. Il s'agit donc d'une conception naturaliste de la fraternité, comme condition naturelle de l'homme, mais

paradoxalement d'une fraternité sans affect : ce qui fait de l'humanité une fraternité, c'est l'origine divine de leur condition rationnelle. Tel est le père qui nous fait tous frères : le Logos.

**En entrant dans l'Ancien Testament**, nous trouvons trois versions de la fraternité : première version, ici aussi, la notion de l'unité de l'humanité, à partir d'Adam (dont nous descendons tous, d'où notre fraternité) ; puis à partir de Noé (dont nous descendons tous également, mais on sait que cette descendance est problématique, puisqu'elle a justifié nombre de pratiques de ségrégation, sous prétexte que les uns descendraient de tel des fils de Noé, et les autres de tel autre...) ; deuxième version, des paires de frères (au sens charnel de frères de sang), que le livre de la Genèse met en scène selon une évolution de type pédagogique, depuis le meurtre d'Abel par Caïn jusqu'à la réconciliation de Joseph avec ses frères, expression même de la véritable fraternité : tous ces frères sont en conflit, mais il y a une progression depuis le fratricide jusqu'au dépassement du conflit par la réconciliation ; enfin, troisième version, une éthique de la fraternité qui concerne tous les membres du peuple juif, qui partagent la même foi. Le texte le plus emblématique de cette dernière version est le Psaume 133 : « Ah oui vraiment qu'il est bon de vivre ensemble en frères... ! » Ce psaume fait explicitement découler la fraternité d'une même paternité : c'est dans la maison du Père céleste, le temple de Jérusalem, que l'on prend conscience de former une même famille. Au moyen d'un jeu de mots en hébreu entre « ahîm » (« frères » : v. 1) et « hayîm » (« vie » : v. 3), le psalmiste fait de la fraternité qui vient du Père une source de bénédiction et de vie, et même de vie éternelle.

Entrons à présent dans le Nouveau Testament. **Dans les évangiles**, Jésus fait quatre usages distincts du mot « frère » (« adelphos ») ou « sœur » (« adelphès ») : premièrement, conformément à la tradition juive, il désigne par ce mot ses compatriotes ou coreligionnaires (« Va d'abord te réconcilier avec ton frère » : Mt 5, 24) ; deuxièmement, il désigne ses disciples (« Vous êtes tous frères » : Mt 23, 8) ; troisièmement, il désigne les chrétiens (« Quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère » : Mc 3, 35) ; enfin, quatrièmement, les « frères » sont tous les malheureux auxquels il s'identifie (« Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites » : Mt 25, 40). Ainsi Jésus renoue-t-il avec l'universalisation, au-delà des appartenances de peuple, de nation ou de foi, mais il s'agit d'une universalisation de la sollicitude, de l'amour et du don, et non de l'indifférence naturaliste comme chez les stoïciens.

**Dans le reste du Nouveau Testament**, qui témoigne de la vie des premiers chrétiens, on oscille entre ces deux derniers usages du mot « frère » par Jésus : soit ceux qui partagent la même foi (Ac 2, 29 + 37 ; 1P 2, 29 + 5, 9), soit

tous les êtres humains de la terre qu'il s'agit d'aimer, car tous sont enfants de Dieu (Col 1, 15 + 18). Mais on relève, dès la primitive Église, un glissement et un rétrécissement, qui ne fera que se confirmer par la suite, de la fraternité universelle vers la fraternité réduite à la communauté de foi.

**Durant la période patristique**, l'oscillation se poursuit entre ces deux conceptions de la fraternité : d'une part, le baptême scelle l'entrée dans la fraternité ; mais d'autre part, certains Pères de l'Église exhortent les chrétiens à se comporter avec leurs persécuteurs comme s'ils étaient déjà frères (Tertullien : « Dites : "Vous êtes mes frères" à ceux qui vous haïssent »). Le premier sens va cependant être de plus en plus privilégié, surtout à l'époque constantinienne, et le concept de « fraternité » va même être l'objet d'un double rétrécissement : il se restreint d'un côté à la communauté monastique, de l'autre au clergé : le titre de « frère » est celui que se donnent mutuellement les moines ou les clercs, les laïcs appelant ceux-ci « pères », selon un système hiérarchique de parenté spirituelle. C'est ce nouveau dispositif qui prévaudra tout au long du Moyen Âge. Avec le principe du sacerdoce universel, la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle va abolir toute notion de paternité terrestre (conformément à Mt 23, 9 : « N'appellez personne sur la terre votre père, car un seul est votre Père, celui qui est dans les cieux »), mais l'idée de fraternité restera limitée à la chrétienté (voire à la confession de foi : les luthériens appellent « frères » les luthériens, mais pas les calvinistes, et encore moins les catholiques...), du fait de la distinction entre le « frère » (chrétien, voire vrai chrétien) et le « prochain » (tout homme, dont le juif ou le païen).

**En islam**, on distingue les frères en humanité et les frères en religion. Il s'agit donc de deux cercles concentriques, mais qui s'articulent étroitement : chacun a besoin de l'autre ; la fraternité universelle conditionne la fraternité de foi, au sein de la umma.

Enjambons allègrement les siècles pour voir comment la notion de « fraternité », d'origine chrétienne, est entrée en politique : **comment le triptyque « Liberté, Égalité, Fraternité » s'est imposé comme devise de la République française**. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'*Encyclopédie* ne parle pas de fraternité. Au cours de la Révolution française, les trois termes du triptyque vont apparaître successivement : tout d'abord la Liberté, qui est revendiquée dès juillet 1789, en réaction contre l'arbitraire de l'Ancien Régime ; puis l'Égalité suit quelques semaines après, contre les privilèges ; la Fraternité ne surgit qu'un an après, le 14 juillet 1790, à l'initiative de Robespierre, sur les drapeaux des fédérés, lors de la fête de la Fédération, premier anniversaire de la prise de la Bastille. Cette fraternité exprime l'unité de tous les Français, mais autour de leur roi ! Il s'agit donc bien encore là d'une fraternité de filiation, reconnaissant la transcendance du souverain de droit divin, père de tous les Français par la

volonté de Dieu. La fraternité entre avec ce sens-là dans la Constitution de 1791 via un article consacré aux fêtes nationales organisées « pour entretenir la fraternité entre citoyens ». Ainsi les fêtes de la Fédération (qui deviendront les fêtes du 14 juillet) visent à « fraterniser », c'est-à-dire à unir toutes les classes sociales au sein de la patrie conçue comme un regroupement de frères.

Sous la Terreur (1793-1794), on commence à entendre dans les rues de Paris la devise : « Liberté, Égalité, Fraternité, ou la Mort ! » Paradoxalement, plus la Révolution se fait sanglante, plus elle a besoin de se rassurer en parlant de fraternité ! Mais la Terreur s'installe au nom d'une fraternité bien éloignée de celle de 1790 : on assiste à un glissement de l'universalité à l'exclusion (des nobles, des traîtres et des faux frères). Le régicide est alors vécu comme un parricide : les frères se retrouvent orphelins avant que la fraternité ne devienne elle-même orpheline. La devise à trois termes est abandonnée avec la fin de la Révolution : elle disparaît sous l'Empire et la Restauration avant de resurgir avec la Révolution de 1830. Puis elle est adoptée, à l'initiative de Lamartine, comme devise officielle de la seconde République en 1848 ; le préambule de la Constitution est ainsi formulé : « La République française est démocratique et indivisible. Elle a pour principes la Liberté, l'Égalité et la Fraternité ».

Le retour à l'Empire fait de nouveau disparaître la devise tripolaire. Et lors des débuts de la troisième République, en 1871, on discute longuement de son rétablissement, notamment du troisième terme. En effet, la Droite préférerait la citoyenneté à la fraternité, mais elle craint que l'Égalité sans la Fraternité ne débouche sur le socialisme, tandis que la Gauche préférerait la solidarité à la fraternité, car elle se méfie des connotations chrétiennes de celle-ci, et de la collaboration de classes qu'elle sous-entend. Finalement, au printemps 1880, après huit ans de débats, la Chambre des députés rétablit la devise à trois termes de la République. Et ce n'est que le 14 juillet 1880 qu'elle apparaît sur les frontons de toutes les institutions publiques. Que s'est-il donc passé pour atteindre ce consensus ? En réalité, les réticences des anticléricaux ont été dissipées par un argument de poids : le fait que la fraternité n'est plus seulement une valeur chrétienne, mais aussi une éminente valeur franc-maçonne. C'est donc sur un compromis laborieux entre la Droite et la Gauche que la fraternité est adoptée dans la devise républicaine.

Le régime de Vichy (1940-1944) remplacera la devise par : « Travail, Famille, Patrie ». Ainsi la fraternité fut-elle étroitement limitée à la fraternité de sang. La Constitution de la quatrième République, en 1946, la reprendra. L'article 1 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 s'énonce ainsi : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

La dialectique instaurée par la devise républicaine française tient à ce que **chacun des trois pôles a besoin des deux autres** : la liberté sans l'égalité serait un libéralisme sans frein, voire un libertarianisme ; l'égalité sans la liberté serait une dictature collectiviste ; mais la liberté et l'égalité sans la fraternité instituerait un ensemble de droits sans dimension éthique, puisque la fraternité relève des obligations morales et non du droit comme les deux autres pôles. En quelque sorte, la liberté et l'égalité s'avèrent incompatibles, et ne se concilient que par la fraternité.

Revenons donc, après ce parcours historique, à notre question de départ : quelle transcendance comme condition de la fraternité ? Comment vivre de nos jours la fraternité sans parentalité ? Aujourd'hui, Régis Debray constate avec raison que « la fraternité se voit plus sur les frontons que sur les visages ! » **La fraternité semble en panne, ou plus exactement orpheline, puisqu'elle ne se réfère plus à une transcendance paternelle.** En régime de laïcité et en situation de sécularisation, quelle verticalité pourrait donner sens à cette horizontalité ? Si l'on est attentif à tous les discours que nous entendons depuis 2015, on peut penser à trois substituts de père : la laïcité elle-même, la nation, et l'école. Le socle commun de la République française, c'est précisément **la laïcité** : pourrait-elle faire office de transcendance ? Il faudrait pour cela s'entendre sur le type de laïcité auquel on se réfère ; or Jean Baubérot a bien montré que nous ne sortons jamais du dialogue de sourds à ce propos. Et même si nous nous mettions d'accord sur un modèle de laïcité qui considère les religions comme des ressources de sens et de propositions symboliques, il semblerait artificiel d'ajouter une transcendance constitutionnelle à une série de transcendances communautaires, non partagées par tous. **La nation** elle-même constituerait-elle encore une référence paternelle, précisément en tant que patrie ? La globalisation et la fin de la conscription l'ont bien mise à mal. Et il faudrait, pour ce faire, que l'on passe d'une « fraternité contre » à une « fraternité pour » (sur le modèle de la Fête de la musique plutôt que sur celui de la Coupe du monde) ; or, il est une constante anthropologique qui rend difficile le fait d'avoir des frères quand il n'y a pas d'ennemis. Enfin, **l'école** pourrait-elle redevenir la matrice d'une fraternité, au moins nationale ? Il ne faut certainement pas trop attendre de l'école, ni trop projeter sur elle : l'école n'est que le reflet de la société, et dans une société de concurrence effrénée, l'école ne pourra que former à la rivalité ; l'école ne jouera son rôle d'apprentissage à la fraternité que dans le cadre d'une société elle-même fraternelle.

Alors, en l'absence de transcendance, quelle fraternité pouvons-nous imaginer pour notre société ? Peut-être faudrait-il **passer d'une fraternité de filiation à une fraternité d'horizon.** Une fraternité de filiation s'enracine en amont, dans des principes originels : elle est une fraternité d'origine. Une

fraternité d'horizon se construit en fonction d'une visée, d'un destin commun, d'enjeux et de défis qui se situent en aval, devant nous : elle est une fraternité téléologique (visant une fin, un objectif), fondée non sur une transcendance antérieure, mais sur un sursaut de la conscience en fonction des défis d'aujourd'hui et de demain. Or ces défis sont tels que la fraternité n'est plus une simple option. Nous retiendrons **quatre types d'enjeux** cruciaux pour notre avenir : la violence, la misère, l'arbitraire, et la destruction de la planète. Devant ces quatre enjeux, l'impératif de fraternité exige que nous développons une culture de la non-violence, du partage, de la justice, et de la sobriété. Seul un sursaut de la conscience pourrait nourrir cette fraternité d'horizon. C'est vraiment un défi qui ne sera relevé que par une fraternité d'horizon, qui soudera dans une même communion ceux qui croient au Ciel et ceux qui n'y croient pas, ceux qui y croient d'une manière et ceux qui y croient d'une autre. Comme le disait le poète Hölderlin : « Là où est le danger, là aussi croît ce qui sauve ». Et Martin Luther King de renchérir : « Il nous faut, ou bien apprendre à vivre ensemble comme des frères, ou bien périr tous ensemble comme des imbéciles ».

Et cependant, **fraternité de filiation et fraternité d'horizon ne sont sans doute pas incompatibles** : il s'agit d'articuler, de conjuguer les deux, d'associer les racines et les ailes. Ici réside sans doute la mission spécifique des croyants. Acteurs parmi d'autres de la promotion de la fraternité, ils peuvent faire bénéficier l'ensemble de la société d'une conjugaison possible, et singulière, entre fraternité de filiation et fraternité d'horizon. Si la fraternité de filiation ne peut être partagée par tous en régime de laïcité et en situation de sécularisation, elle peut motiver les croyants de différentes religions pour participer à leur manière à la fraternité d'horizon. Les conditions d'une telle articulation entre les deux types de fraternité consistent à l'évidence en ceci : la fraternité de filiation exige une vision **pluraliste** des religions ; et une fraternité d'horizon exige une vision **solidariste** de l'humanité. Les deux exigences se doivent d'être étroitement liées, sous peine de fragiliser l'une ou l'autre.

Pour conclure, je dirai que **ce qui distingue les frères et sœurs des ami.e.s**, c'est que nous choisissons nos amis, par affinités, alors que les frères et sœurs nous sont donné.e.s, nous sont confié.e.s. De même qu'on ne choisit pas sa famille, de même on ne choisit pas ses frères et sœurs de filiation et d'horizon. Aussi, cher.e.s ami.e.s, reconnaissons-nous comme frères et sœurs, considérons-nous confié.e.s les uns aux autres, et relevons ensemble les défis considérables qui sont devant nous.